

# Troubles Spécifiques des Apprentissages

# Sources et ressources

# Sources

- Livres:
  - Michel Mazeau
    - « Déficits visuo-spatiaux et dyspraxies de l'enfant, du trouble à la rééducation.
    - Neuropsychologie et troubles des apprentissages, du symptômes à la rééducation
  - Sylvie Breton et France Léger
    - « Mon cerveau ne m'écoute pas, comprendre et aider l'enfant dyspraxique »
- CD rom « Anthony, Clémentine, Saïd et les autres.... Une découverte concrète des troubles spécifiques des apprentissages.
- DVD: « Mieux repérer une dyspraxie visuo-spatiale... comprendre.. Adapter » INS-HEA
- Revues:
  - La nouvelle revue de l'AIS
    - « Les troubles des apprentissages », numéro 27, 3ème trimestre 2004, P. 53.

# « Lectures » de la difficulté scolaire

# Échec scolaire

- On peut distinguer trois situations:
  - La performance de l'enfant est assimilée à celle d'un enfant plus jeune
  - L'enfant n'est pas « disponible » pour cet apprentissage ou les apprentissages
  - L'enfant présente une pathologie neuro-développementale

## Échec scolaire (2)

**S'il est sûr que certains échecs scolaires peuvent être liés à des facteurs socioculturels, ou psychoaffectifs, résulter d'inhibitions ou de « blocages », il n'est cependant plus possible d'évoquer uniquement ces raisons.**

# Apports des neurosciences

- Développement intellectuel de l'enfant
- Fonctionnement modulaire du cerveau

# Apports des neurosciences

- Le développement intellectuel de l'enfant
  - Le cerveau de l'enfant a des potentialités innées, structures pré-cablées spécialisées pour effectuer telle ou telle fonction mentale.
  - Mais sous l'influence des échanges entre l'enfant et son environnement (matériel et psychoaffectif) ces réseaux vont être initialisés et vont mûrir ce qui va favoriser, effacer ou stabiliser, certaines connexions, et sculpter le cerveau d'une façon unique.



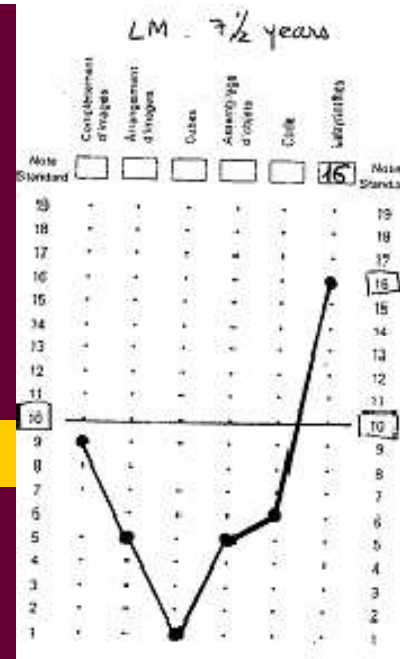
# Apport des neurosciences

- Fonctionnement modulaire du cerveau (1):
  - Des fonctions mentales différentes sont supportées par des réseaux de neurones totalement ou partiellement différents;
  - Lors du fonctionnement mental « normal » ces systèmes spécialisés travaillent en étroite interdépendance;
  - En cas de « panne », il est possible d'isoler le module qui dysfonctionne.

# Apport des neurosciences

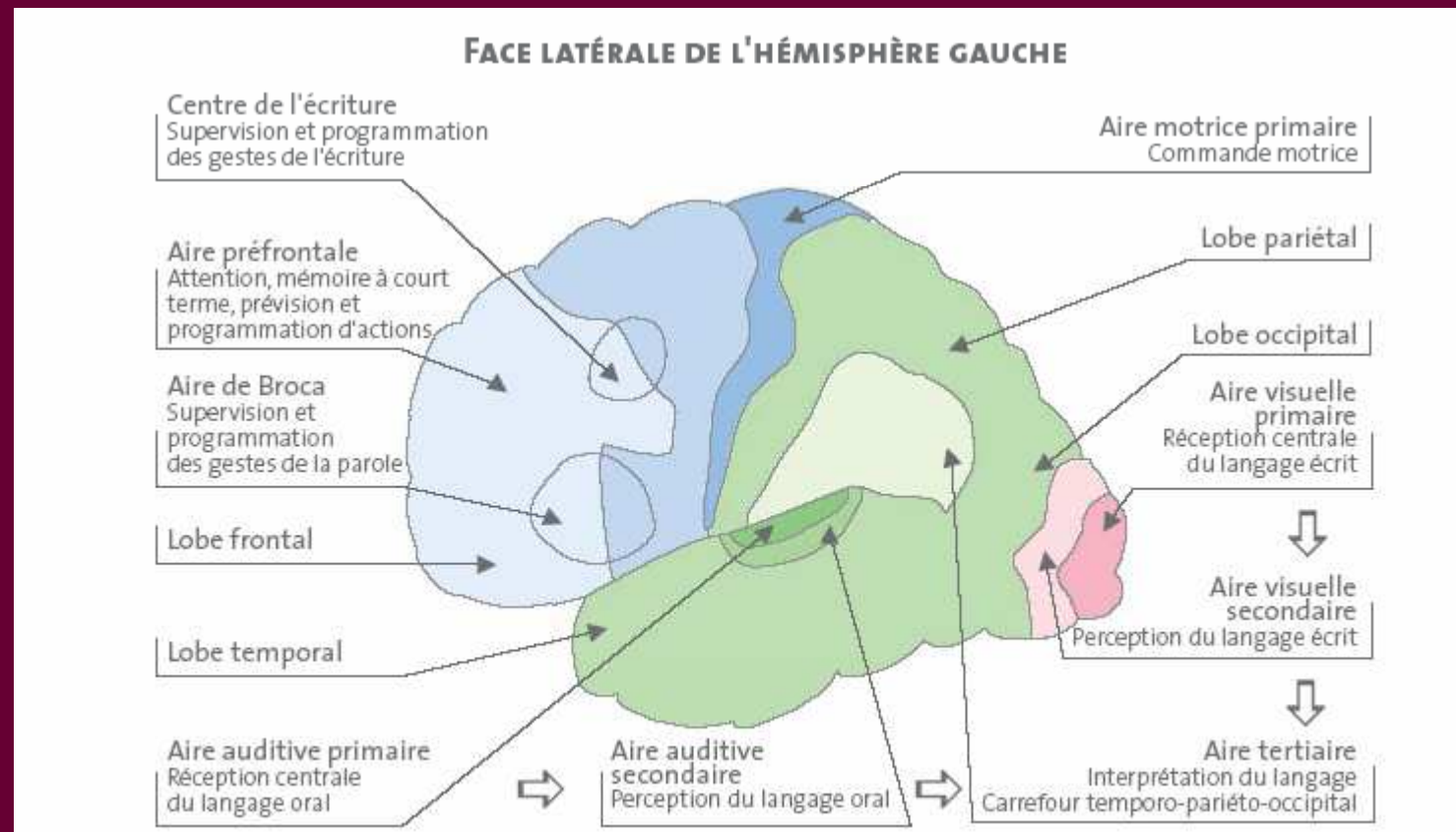
- Fonctionnement modulaire du cerveau (2):
  - Dans certains cas ce n'est donc pas l'ensemble du développement qui est atteint, dysfonctionnant, mais au contraire, spécifiquement un module, un système, les autres étant intacts.
  - C'est dans ce cas que l'on parle de « Trouble Spécifique » qui se traduira par un TSA.
  - Ces atteintes électives se traduisent par une symptomatologie particulière (« les Dys ») qui se dévoile progressivement au fur et à mesure de la maturation et du développement de l'enfant.

# Apport des neurosciences



- L'atteinte élective de certains sous-modules explique que l'on va retrouver, chez les enfants « dys » des fonctions déficitaires ou déviantes, et des fonctions intactes, préservées voire surinvesties.
- Ceci va se manifester par:
  - Des **dissociations** étranges dans les performances de l'enfant au quotidien
  - Des **hétérogénéités** significatives dans les tests étalonnés.

# Développement fonctionnel des territoires corticaux

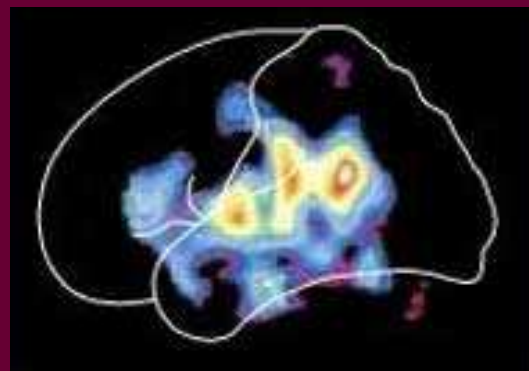


# Imagerie par résonance magnétique fonctionnelle

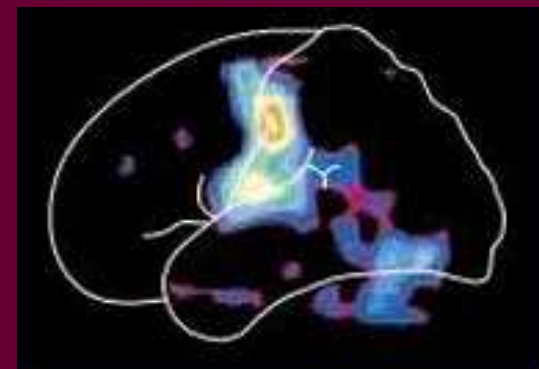
Voir des mots



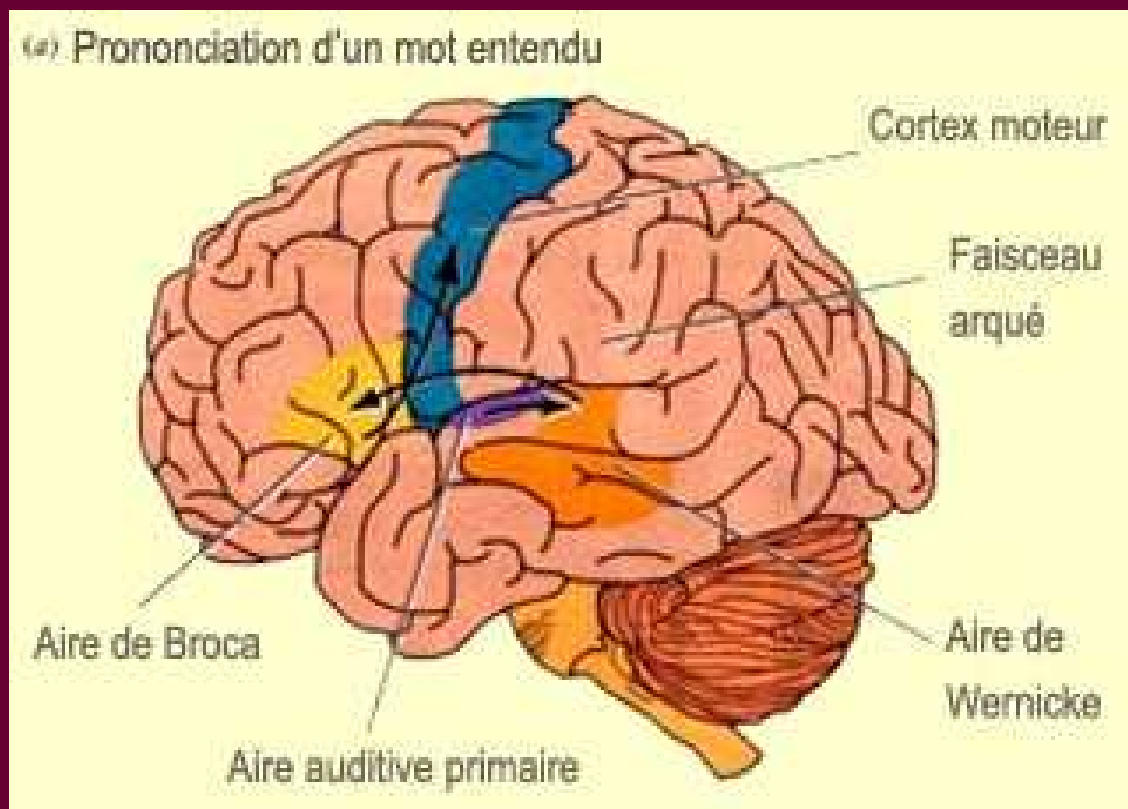
Écouter des mots



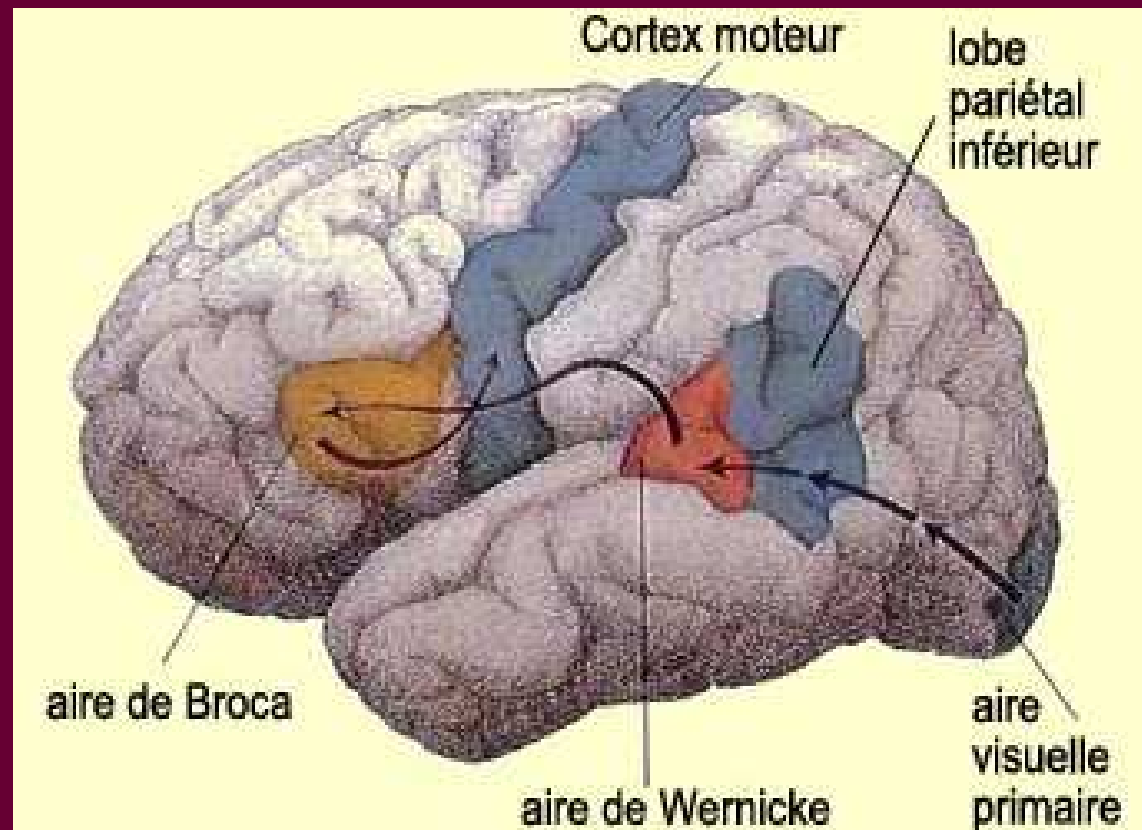
Prononcer des mots



# Circuit de la prononciation d'un mot entendu



# Les circuits de la lecture



# Définition



# Définition

**Un trouble d'apprentissage correspond à une atteinte affectant une ou plusieurs fonctions neuropsychologiques, ce qui perturbe l'acquisition, la compréhension, l'utilisation et le traitement de l'information verbale ou non verbale.**

**Le trouble d'apprentissage ne peut pas s'expliquer ou n'est pas à relier à une déficience intellectuelle, un déficit sensoriel (acuité visuelle ou auditive), un manque d'encadrement scolaire, une carence de motivation ou des conditions socio-économiques défavorisées.**

# Définition

**De façon plus précise, les troubles d'apprentissage sont spécifiques à la fonction cognitive qui fait défaut chez la personne. Il y a donc des troubles d'apprentissage reliés à l'attention, à la perception (visuelle et auditive), à la mémoire à court et long terme, au langage, à la lecture, à l'orthographe, à l'arithmétique, à la motricité au traitement de l'information, aux fonctions exécutives.**

# Différents troubles

- Différents troubles
- Conséquences
- Préalables à la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté

# Différents troubles

- **Parmi les troubles d'apprentissage, on distingue:**
  - Dysphasie: trouble du langage oral
  - Dyslexie/dysorthographe: trouble du langage écrit
  - Dyspraxie: trouble de la planification et de l'autonomisation des gestes volontaires
  - TDAH: trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité
  - Dyscalculie: trouble des outils de logique et de mathématiques

# Cercle vicieux des TSA

Extrait de la brochure « Prise en charge du Dyslexique » APEDYS France.

## TROUBLES DES APPRENTISSAGES

- Dysphasies
- Dyslexies
- Dysorthographies
- Dyscalculies
- Dyspraxies
- Dysmnésies
- Troubles attentionnels

- Blocage (inhibition intellectuelle)
- Manque de motivation (désinvestissement)
- Conduites de fuite et d'évitement (indiscipline, agitation et opposition)

Echec  
Scolaire

Difficultés  
Psycho-affectives

Troubles de  
scolarisation

Sentiment  
d'infériorité  
(dévalorisation du moi)

Complexe  
D'échec

Conflits avec  
l'environnement

- Anxiété
- Sentiment de culpabilité
- Agressivité réactionnelle
- Etat dépressif réactionnel

- Milieu familial
- Milieu scolaire
- Milieu social

# Préalables à la mise en œuvre d'un projet adapté

- ◆ Remédier, entraîner
- ◆ Contourner les difficultés
- ◆ Préalables:
  - ◆ Connaître l'élève, l'enfant
  - ◆ Préserver la personne
  - ◆ Permettre à l'enfant d'adhérer au projet
  - ◆ Modifier ses propres représentations des apprentissages
- ◆ Pistes à éviter



# Les Troubles Spécifiques du Langage oral et écrit


Dysphasies

Dyslexies

Dysorthographies



# Les textes de référence

- Circulaire du 31/01/2002
  - Loi du 11 février 2005
  - Guide barême
- 

## **Circulaire n° 2002-024 du 31/01/2002**

- **Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfant atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit**
  - « La maîtrise de la langue orale et écrite constitue l'enjeu central de toute scolarité et, au-delà, un élément essentiel de l'exercice de la citoyenneté. (...) C'est la raison pour laquelle, dès l'école maternelle, la manifestation de difficultés requiert la vigilance et un ajustement de l'action pédagogique. »
  - « Pour certains enfants cependant, cette action conduite dans le cours normal des activités de la classe ou de l'école, s'avère insuffisante ou inefficace. (...) (Ces enfants) nécessitent une prise en charge précoce et durable, parfois tout au long de leur scolarité. »

# **Circulaire n° 2002-024 du 31/01/2002**

- **DÉFINITION DES TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ORAL ET ÉCRIT**
  - On estime à environ 4 à 6 % les enfants d'une classe d'âge, concernés par ces troubles pris dans leur ensemble, dont moins de 1 % présentent une déficience sévère.
  - Ces troubles sont considérés comme primaires, c'est-à-dire que leur origine est supposée développementale, indépendante de l'environnement socio-culturel d'une part, et d'une déficience avérée ou d'un trouble psychique d'autre part.

# Guide-Barème

- Les troubles spécifiques du langage oral et écrit font partie du cadre général des troubles des apprentissages.
- Ils sont reconnus depuis 1989 comme handicap avec un taux d'invalidité variable en fonction de la gravité.
- Ils peuvent donner lieu à l'attribution de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

# Guide-Barème

- Le guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées est l'outil utilisé par les CDAPH pour déterminer le taux d'incapacité
- Il s'appuie sur les concepts de déficience - incapacité - désavantage, proposés par l'OMS par le biais de la Classification Internationale des Handicaps depuis les années 80.

# Guide-Barème

- Nouvelle version complète actualisée du **Guide-barème** pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées
  - instauré par le décret n°93-1216 du 4 novembre 1993
  - transformé en **annexe 2-4** de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles
  - par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004
  - et modifié par le décret n°2007-1574 du 6 novembre 2007.

## Guide-Barème

- **Décret n° 2007-1574 du 6 novembre 2007**
- **Chapitre IV: Déficiences du langage et de la parole**
  - « On jugera la gravité sur la spontanéité, le caractère informatif du langage par des épreuves diverses explorant l'orthographe, la dénomination, la désignation, la répétition, la narration d'histoires connues. »


# Guide-Barème

## Chapitre IV: Déficiences du langage et de la parole

- « **Déficience moyenne (taux 20 à 45%)**: déficiences du langage oral ou écrit perturbant notablement les apprentissages notamment scolaires mais pas la socialisation. (... , dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...)
- **Déficience importante (taux 50 à 75%)**: troubles importants de l'acquisition du langage oral et écrit rendant celui-ci incompréhensible ou absent.
- **Déficience sévère (taux 80% à 95%)**: troubles sévères et définitifs de l'acquisition du langage oral et écrit rendant celui-ci incompréhensible ou absent. »



# Mise en œuvre des textes de référence dans le Bas-Rhin

- Des actions en direction des élèves
  - Une démarche concertée
  - La formation des enseignants
  - Un poste de « chargée de mission »
- 

# Une démarche concertée



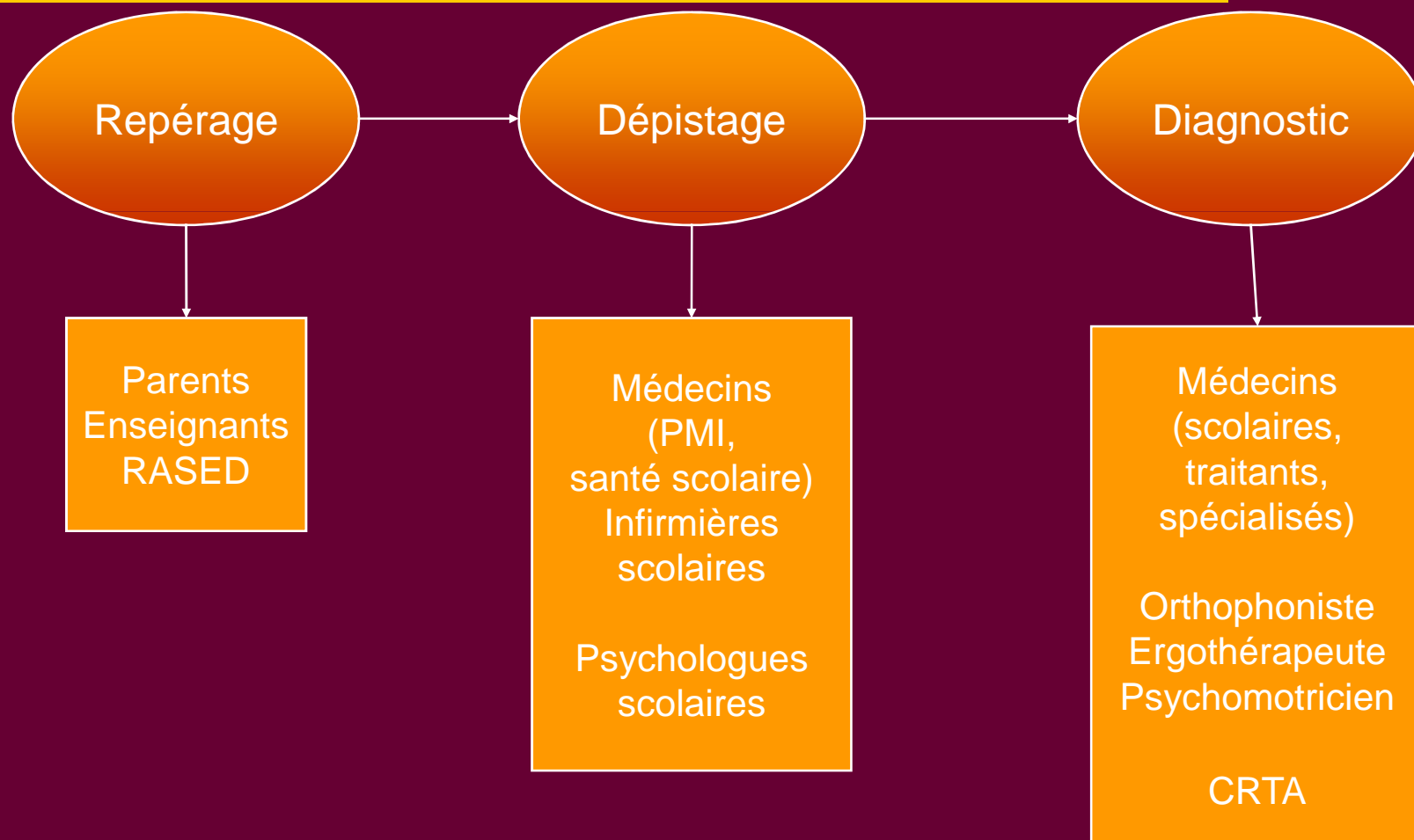
**Parents**

## Actions en direction des élèves

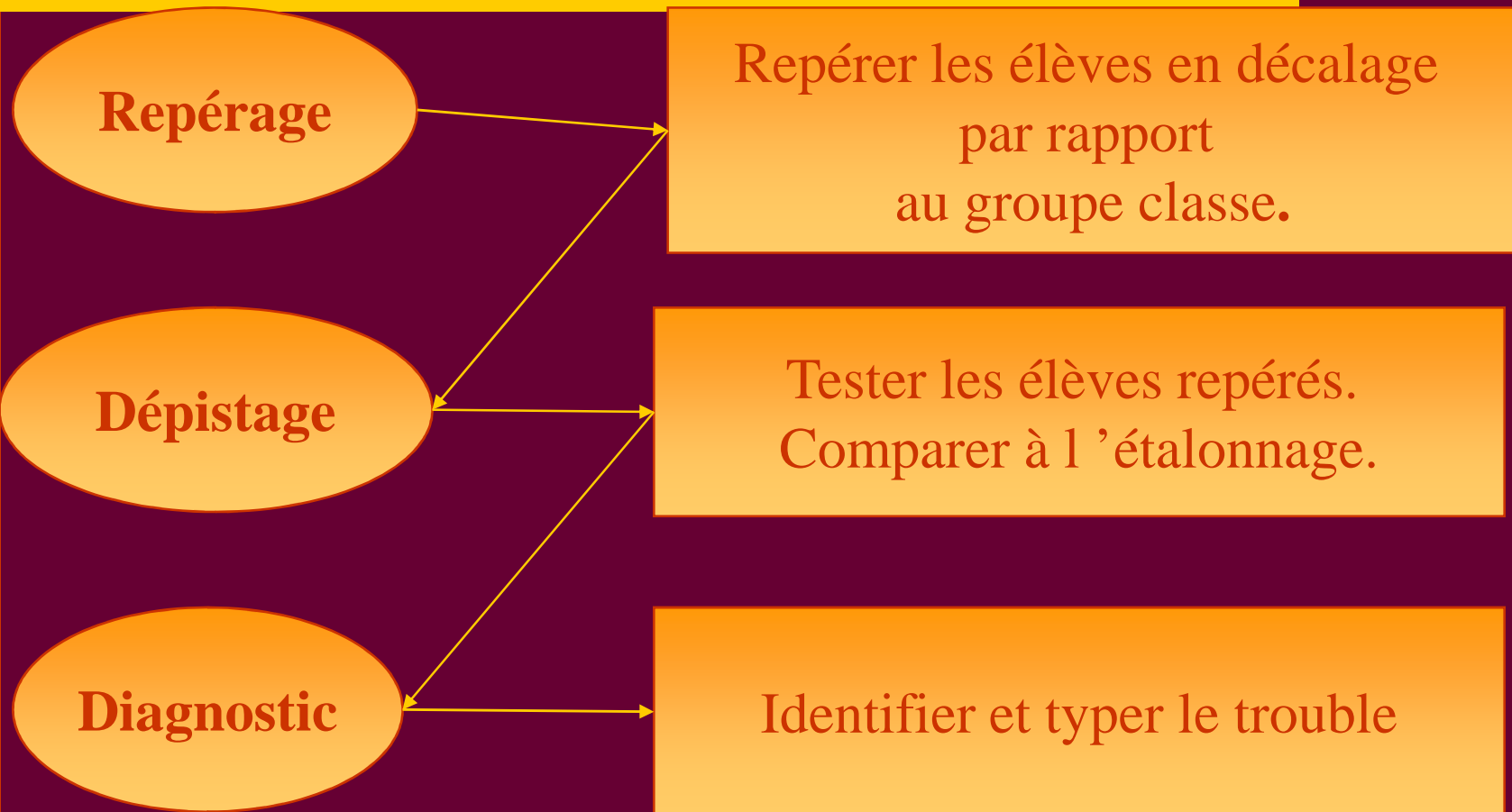
Mise en œuvre d'une démarche concertée.

- ◇ Prévention et repérages de difficultés potentielles par l'enseignant de la classe. Aide possible du RASED.
- ◇ Dépistage par les médecins et/ou les psychologues scolaires
- ◇ Pose du diagnostic (équipe pluridisciplinaire élargie ou CRTA)
- ◇ Actions pédagogiques : aménagements, remédiations, dans le cadre d'un PPRE, d'un PAPI, ou d'un PPS.
- ◇ Possibilités d'orientation

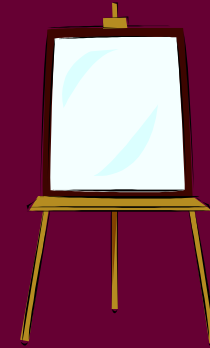
# Démarche préconisée



# Démarche préconisée



# Formation continue des enseignants



## A) Animations pédagogiques de circonscription:

- ◆ Un protocole standard à mettre en œuvre , en 4 ans, qui s'adresse à tous les enseignants de cycle 2 de l'ensemble du département et informe sur les dyslexies et les dysphasies en deux fois trois heures.
- ◆ Des interventions possibles à la demande.

## B) Plan départemental de formation

- ◆ Des stages pour les enseignants des classes ordinaires
- ◆ Des stages pour les enseignants spécialisés

## C) Modules d'initiative nationale:

- ◆ Formation des enseignants des classes spécialisées (RASED, CLIS, SEGPA) et d'enseignants « personnes ressources ».

# Création d'un poste de « Chargée de mission »



## Accompagnement des enseignants Création d'un poste de chargée de mission

- ◆ Une personne ressource chargée de mission « Troubles Spécifiques des Apprentissages » qui vient en appui des équipes de circonscription auprès des enseignants.

**Stéphanie Mouriaux-Ferreira**

*Enseignante spécialisée option E*

[stephanie.mouriaux-ferreira@ac-strasbourg.fr](mailto:stephanie.mouriaux-ferreira@ac-strasbourg.fr)

# Dépistage: Les Médecins Éducation Nationale (M.E.N.)

- \* Compétences des M.E.N.
- \* Dépistage
- \* Compétences évaluées

# Compétences des M.E.N 67



- ◇ Dépister à l'aide d'outils et de protocoles spécifiques
- ◇ Participer à l'équipe pluridisciplinaire élargie dans l'évaluation des besoins (E.E., E.S.S.)
- ◇ Diagnostiquer, en articulation avec d'autres professionnels
- ◇ Faciliter l'accès au soin
- ◇ Proposer des aménagements pédagogiques
- ◇ Participer aux actions de formation des enseignants
- ◇ Garantir la mise en place de PAI et de PAPI (Projet d'Aménagements Pédagogiques Individualisés) avec, si nécessaire, des dispositions d'aménagements pour les examens, en collaboration avec la MDPH.



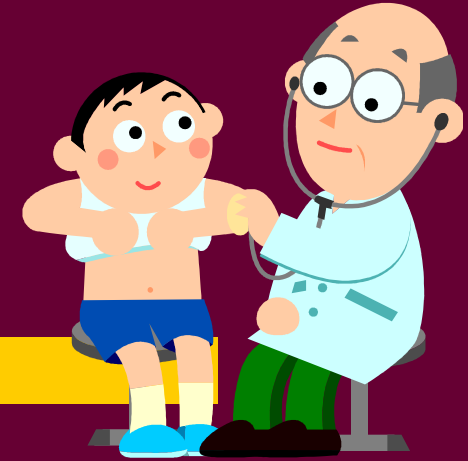
# M.E.N.: le dépistage



## ◆ Quand?

- ◆ **GS**: visite médicale obligatoire au cours de la 6ème année (VMA)
- ◆ **CP**: tout élève signalé au MEN du secteur comme ayant des difficultés d'apprentissage. (A partir de la Toussaint)
- ◆ **Fin cycle 2 et cycle 3**: tout élève présentant des difficultés persistantes d'apprentissage et signalé par l'enseignant de la classe au MEN du secteur
- ◆ **Collège**

# M.E.N.: le dépistage



## ◇ Comment?

### ◇ Évaluation de la 6<sup>ème</sup> année: 5 axes d'évaluation:

- ◇ L'évaluation des conditions de vies
- ◇ Le développement somatique
- ◇ Le développement cognitif
- ◇ Le développement psycho-moteur
- ◇ Le développement social

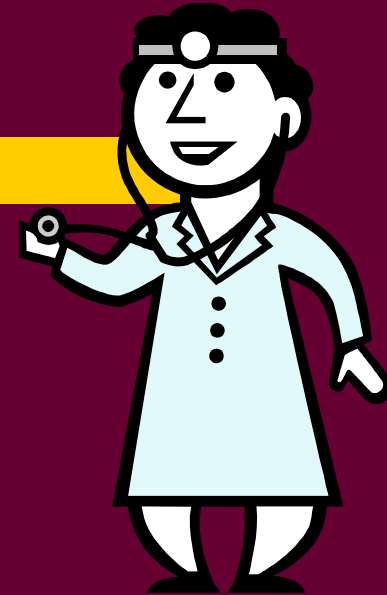
### ◇ Utilisation de tests étalonnés:

- ◇ B.S.E.D.S. (Bilan de Santé Évaluation du développement pour la Scolarité).
- ◇ E.R.T.L.A 6 (Épreuves de Repérage des Troubles du Langage et des Apprentissages, chez l'enfant de 6 ans).

# Compétences évaluées

## ERTLA6

- ◇ Langage, articulation
- ◇ Traitement phonologique
- ◇ Compétences attentionnelles et mnésiques
- ◇ Logico-mathématiques
- ◇ Organisation spatio-temporelle
- ◇ Praxies et graphies



# POSE DU DIAGNOSTIC

# POSE DU DIAGNOSTIC

- ✿ Pose du diagnostic
- ✿ Équipe pluridisciplinaire
- ✿ C.R.T.A.
- ✿ Projet thérapeutique

# Le Diagnostic

L'évaluation neuropsychologique permettra de typer le trouble et de repérer les atteintes sur les fonctions suivantes:

- Attention
- Mémoire
- Raisonnement
- Conceptualisation
- Planification
- Organisation
- Perception
- Habiletés visuo-spatiales
- Vitesse de traitement et d'exécution
- Coordination
- Motricité
- Langage en réception et en expression
- Lecture
- Orthographe
- Calcul

# Diagnostic

- **Concrètement, les résultats de l'évaluation neuropsychologique permettent :**
  - à l'enfant et à son entourage (parents, enseignants, professionnels) de mieux comprendre la nature de ses difficultés et ainsi respecter ses limites;
  - d'identifier l'environnement qui serait le plus propice à l'épanouissement de l'enfant (orienter l'approche pédagogique à ses besoins)
  - d'établir un plan d'intervention adapté ( neuropsychologie, orthoptie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, psychothérapie etc);
  - de fournir les aménagements nécessaires afin de maximiser les apprentissages, le rendement et le bien-être de l'élève.

# Pose du diagnostic

## 1. Aspects socio-affectifs



Conditions liées à l'environnement

## 2. Bain de langage (langue maternelle)

Conditions liées au sujet

### 3. Compétences relationnelles

### 4. Compétences sensorielles

globales

### 5. Compétences cérébrales

spécifiques du traitement des informations linguistiques

Pathologies

→ Psychoses/autismes

→ Surdit 

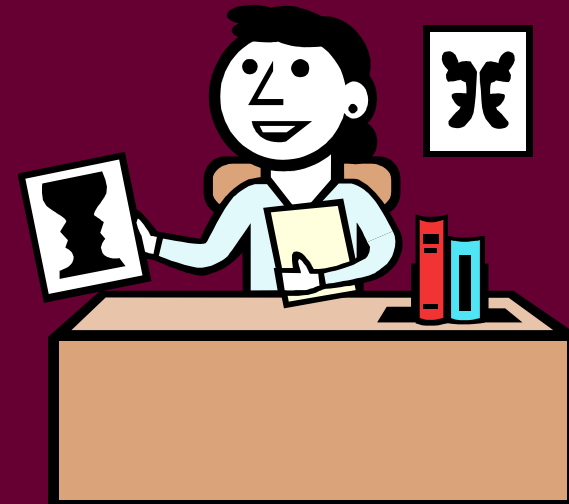
→ D fiance mentale

→ T.S.D.L.



# Constitution d'une équipe pluridisciplinaire (libéral ou Centre Référent pour les Troubles des Apprentissages)

- Enseignant
- Médecin
- Psychologue
- Pédopsychiatre
- Neuropsychologue
- Orthophoniste
- Famille etc.



# Difficultés du partenariat

Différence de :

- Lexique
- Représentations mentales
- Références

Connaître et respecter:

- Son propre champ de compétence
- Le champ de compétences des partenaires

- Différences de personnalité?
- Gestion des conflits?
- Qui décide in fine ?

Communication

Territoires

Pouvoir

# Le CRTA de Strasbourg

## Comment obtenir un rendez-vous



Centre référent  
des troubles d'apprentissage

*Service de pédiatrie 1  
Hôpital de Hautepierre  
Avenue Molière  
67098 STRASBOURG Cedex*

*Tél. 03 88 12 83 28*

*Fax 03 88 12 83 30*

# Le CRTA antenne de Haguenau

## Comment obtenir un rendez-vous



AETA  
*Pédiatrie*  
*Avenue du Pr. Leriche*  
*67504 Haguenau Cedex*

*Tél. 03 88 06 33 59*

# UETA Mulhouse

## Comment obtenir un rendez-vous



Unité d'Evaluation  
des Troubles d'Apprentissage

*Hôpital du Hasenrain  
Service Pédiatrie  
87 avenue d'Altkirch  
68100 MULHOUSE*

*Tél. 03 89 64 68 96*

# UETA Mulhouse

## Comment obtenir un rendez-vous



DITAP

Hôpital le Parc  
49 rue Stauffen  
68000 Colmar

*Tél. 03 89 12 61 20*

*Le matin*

# Pose du diagnostic au CRTA

Récolter et synthétiser les informations existantes	S'assurer qu'il n'y a pas de déficience notamment intellectuelle.
Evaluations précises des capacités de langage oral, de lecture et d'écriture.	Evaluation des différentes capacités et difficultés autres que le langage oral et écrit.
Typier la dysphasie et/ou la dyslexie.	Resituer la dysphasie et/ou la dyslexie dans le bilan global.

**Echanges et recommandations aux professionnels**

**Réévaluation et suivi à moyen et long terme**

# Pose du diagnostic au CRTA

- Programmée en fonction des éléments de la demande et des bilans récents déjà effectués
- Sur 1 à 4 demi-journées groupées sur une semaine:
  - Bilan psychologique avec entretien
  - Bilan orthophonique langage oral, écrit
  - Bilan neuropsychologique
  - Consultation neuropédiatrique
  - Consultation pédopsychiatrique



# Réunion de synthèse au CRTA



- Réunion de synthèse ouverte aux orthophonistes, médecins, psychologues scolaires, référents handicaps,
- Remise de la synthèse aux parents, partenaires actifs de la prise en charge
- Envoi de la synthèse écrite aux différents partenaires
- Propositions de pistes d'aménagements pédagogiques si nécessaire, qui transitent par les chargées de mission TSA ou les parents
- Examens neurologiques complémentaires ou génétiques si nécessaire

# Le projet thérapeutique



- Rééducation orthophonique réajustée
- Propositions d'autres rééducations : psychomotricité, ergothérapeute, orthoptiste...
- Suivi psychothérapique éventuel
- Traitement des troubles attentionnels éventuels
- Scolarisation: aménagements pédagogiques
- Orientation spécialisée

# Orientations spécialisées



- **Élaboration de dossiers d'orientation MDPH pour les classes et établissements spécialisés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin:**
  - **Mise à jour de l'évaluation**
  - **Avis pédopsychiatre**
  - **Avis assistante sociale, dossier AEEH**
  - **Contacts avec l'enseignant référent**

# Les lieux de scolarisation des enfants TSLOE

- ✿ Dans le Bas-Rhin
- ✿ Dans le Haut-Rhin

# Scolarisation des TSL dans le Bas-Rhin



- **Scolarisations possibles dans le Bas-Rhin**
  - **Classe ordinaire : projet pédagogique individuel (PPRE/PAPI/PPS)**
  - **CL.I.S. spécifiques :**
    - **CL.I.S. enfants dysphasiques (Ecole Sturm)**
    - **CL.I.S. enfants dyslexiques (Ecole Schoepflin)**
  - **Établissement spécialisé (St Charles) : troubles sévères et difficultés psychoaffectives consécutives au trouble. (Dyslexies: Internat; Dysphasies: Semi-Internat).**
  - **SESSAD « St Charles » : interventions dans les CL.I.S. spécialisées et pour des enfants maintenus en cycle ordinaire.**
  - **U.P.I. TSL du collège de la Robertsau**

# Scolarisation des TSL dans le Haut-Rhin



- **Scolarisations possibles dans le Haut-Rhin**
  - **Classe ordinaire : projet pédagogique individuel (PPRE/PAPI/PPS)**
  - **Le service TSLEO de l'Institut Médico-Pédagogique « Le phare »**
    - **Un SESSAD: accompagnement des élèves dysphasiques scolarisés en classe ordinaire**
    - **CL.I.S. « dysphasie » externe: regroupement de 9 élèves intégré en école ordinaire et inscrits dans les classes de référence (Bouxwiller).**